

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	14 (1906)
Heft:	1
 Artikel:	Coup d'œil rétrospectif
Autor:	Mürset
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-555703

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les Boers leur ardent patriotisme ! n'avons-nous pas dans cette guerre sud-africaine la preuve évidente que l'élan patriotique le plus sincère ne peut suppléer au lent travail de préparation qui doit tout prévoir pour le moment du danger...

La Croix-Rouge suisse doit racheter le temps perdu, et elle ne pourra résoudre sa grande et noble tâche qu'avec le concours de tous les hommes et de toutes les femmes de notre pays qui comprendront la nécessité d'une Croix-Rouge forte et bien organisée, et qui envisageront comme un devoir patriotique et national de soutenir l'œuvre de la Croix-Rouge dans leur pays.

Afin d'arriver à ce but, il est nécessaire d'éclairer le plus possible notre population et de lui faire toucher du doigt nos besoins ; c'est la tâche que s'est donnée *La Croix-Rouge suisse*, aussi lui souhaitons-nous bon accueil dans les cantons romands. Qu'elle trouve des mains tendues et des cœurs ouverts auprès d'un grand nombre de lecteurs, afin de réaliser une fois de plus la noble devise de la Croix-Rouge : *Inter arma caritas !*

Berne, le 15 décembre 1905.

D^r W. SAHLI.

Coup d'œil rétrospectif

La transformation du Secrétariat central suisse des secours volontaires aux blessés, en un Secrétariat central de la Croix-Rouge, représente le dernier chaînon des modifications apportées dans le développement de l'assistance volontaire en Suisse. Nous signalons aussi le fait que cette modification — accomplie dès le début de 1906 — marque la fin d'une première étape de la vie sanitaire de notre pays, puisque c'est le 25 avril 1907 qu'aura lieu le jubilé de 25 ans de notre Société centrale de la Croix-Rouge.

Le développement des secours volontaires est sensiblement différent en Suisse, de celui auquel nous avons assisté chez les autres nations ; ce fait s'explique par la forme républicaine de nos Etats confédérés, d'une part, par la position spéciale de notre pays neutre et par notre manque personnel d'expérience de la guerre, d'autre part.

La création de la première organisation des troupes confédérées, ayant en vue l'amélioration du sort des blessés, démontre

clairement que les Suisses tenaient jadis déjà à suivre leur idée plutôt que d'imiter ce qui se faisait au delà de nos frontières.

Quand, à la suite de la Convention de Genève (22 août 1864) les différents Etats créèrent des organisations qui devaient s'occuper exclusivement des soins à donner aux militaires blessés, c'est-à-dire des institutions qui devaient venir en aide aux services sanitaires reconnus insuffisants, la Suisse seule poursuivit d'emblée deux buts spéciaux. Le premier fut de subvenir à l'insuffisance des secours aux militaires blessés (appelons brièvement ce but le « But de la Croix-Rouge »), le second fut l'assistance prêtée aux soldats blessés ou à leurs familles, en cas de mort au service (But de la Fondation Winkelried). C'est cette seconde tâche qui a été reprise dès lors par le Fonds national Winkelried et par les fonds similaires cantonaux.

En vue de cette double destination des secours volontaires, il se constitua à Berne, le 17 juillet 1866, la « Société de secours aux militaires suisses et à leurs familles »

qui fut le précurseur de la Société centrale de la Croix-Rouge dans notre pays.

L'assemblée qui constitua cette première association était composée de 40 délégués de tous les cantons; elle nomma d'emblée une commission exécutive qui fut composée des conseillers fédéraux Dubs et Schenk, du médecin en chef le Dr Lehmann, du colonel Meier et du professeur Rivier, tous à Berne.

L'histoire de cette Société de secours n'embrasse qu'une période de 10 ans, son activité se déploya surtout pendant la guerre de 1870—1871, sous la présidence du conseiller fédéral Dubs et de son secrétaire, le professeur Aeby; elle se traduisit spécialement par:

- 1^o Des secours au service sanitaire de l'armée fédérale, d'après les instructions du commissaire général des secours volontaires, le major Dr Sehnyder;
- 2^o Des allocations aux militaires et à leurs familles, distribuées par les sections cantonales;
- 3^o Des secours aux armées belligérantes: dons en argent (40,000 fr.), expédition de glace, etc., etc., 200 places gratuites dans les stations de convalescents;
- 4^o Des subventions aux autorités locales pendant l'internement de l'armée de l'Est (84,271 hommes dont 17,897 hospitalisés et 1701 décédés).

Il est intéressant de voir de quelle manière le président d'alors, M. Dubs, conseiller fédéral, comprenait le double but de l'association; nous retrouvons sa manière de voir dans le procès-verbal de l'assemblée convoquée à Berne, le 17 avril 1871, au Palais fédéral: « Le moment nous paraît venu de tirer une conclusion de toutes les distributions de secours que nous avons faites. Lorsque nous nous sommes réunis le 6 août 1870, peu après le début de la guerre franco-allemande,

afin de nous organiser, nous pensions avoir surtout à nous occuper des soins et des secours à donner aux militaires de *notre* armée et à leurs familles. La guerre prit cependant une tournure telle que ce souci ne devint pas bien grand; et malgré l'appel sous les drapeaux de nouveaux bataillons, notre assistance de ce côté fut une tâche facile et peu considérable. Par contre nous avons eu à nous occuper très spécialement d'un état de choses dont nous ne pouvions guère prévoir l'éventualité: notre activité vis-à-vis des armées belligérantes.

Même sous ce dernier rapport nous nous sommes trompés dans nos prévisions; nous pensions venir en aide aux blessés des belligérants pour autant que nous aurions pu les faire bénéficier d'un excédent de dons reçus, . . . tandis que notre activité, nos dons en argent et en espèces vinrent en aide à des étrangers *non blessés* pour la plupart. C'est ainsi que notre société de secours primitivement destinée aux militaires suisses, se transforma forcément en une Société suisse de secours pour remédier aux misères de la guerre en général. Le comité exécutif espère toutefois que malgré cette extension considérable et imprévue de l'activité de votre société, vous approuverez sa manière d'agir, d'abord parce que nous avons pu être utiles à un grand nombre d'individus, ensuite parce que nos actes ont été approuvés par la plupart d'entre vous. »

C'est le 17 avril 1871 qu'eut lieu la dernière assemblée des délégués de la société de secours; un nouveau comité fut élu dont firent partie MM. Dubs, Aeby, Escher, directeur de la Monnaie, Schenk et Lehmann, médecin en chef de l'armée. A cette réunion les résolutions suivantes furent votées:

- a) Chaque canton nomme un représentant au Comité central;

- b) Chaque canton garde son organisation autonome, mais de manière à ce que son comité puisse déployer son activité dès qu'une guerre viendrait à être déclarée;
- c) Des assemblées cantonales ne seront convoquées qu'en cas d'urgence;
- d) Il n'est plus perçu de cotisations annuelles.

Nous voyons donc clairement que l'assemblée de 1871 partait du principe que des guerres européennes n'étant plus à craindre, l'organisation des comités de secours ne devait plus être maintenue que d'une façon facultative, et qu'il n'y avait plus lieu de prévoir un but reposant uniquement sur des éventualités de guerre.

Les représentants cantonaux ne donnèrent effectivement plus signe de vie, et en 1876 le comité central déjà réduit par le départ ou par la mort de plusieurs de ses membres, résilia ses fonctions en remettant à l'administration fédérale la somme qui lui restait alors en caisse — environ 20,000 fr. — en vue de la création d'un fonds spécial pour les militaires suisses. Les intérêts de cette somme furent servis à la Société militaire sanitaire sous la forme de subvention annuelle de 300 fr. d'abord, puis de 400 fr., et dès l'année 1902 le capital de ce fonds qui ascendait alors à fr. 40,565.70 fut assimilé au Fonds Winkelried.

La seconde période des secours volontaires suisses débuta par la fondation des premières Sociétés sanitaires militaires (Berne, 8 novembre 1880; Zurich, 31 juillet 1881), et c'est ainsi que fut posée la première pierre de l'édifice qui devint plus tard la Croix-Rouge suisse.

Mais cet édifice mit du temps à s'élever: Ce fut un article du pasteur Kempin, paru le 7 janvier 1883 dans le premier numéro du *Philanthrope* qui en donna l'idée, et le 25 avril de la même année eut lieu à

Olten la première réunion de la Société centrale de la Croix-Rouge.

Vingt-et-un délégués de différentes sociétés d'utilité publique y prirent part sous la présidence du pasteur Kempin; l'article 1^{er} des statuts adoptés à cette réunion formule ainsi le but de la société:

La Société centrale de la Croix-Rouge a pour but le soignage des malades et des blessés tant pendant la guerre qu'en temps de paix; elle veille au perfectionnement de ce but, spécialement dans les directions suivantes:

- a) Premiers secours en cas d'accidents;
- b) Cours de soins aux malades et cours de garde-malades;
- c) Organisation de stations de malades par districts et par communes;
- d) Acquisition de mobilier sanitaire;
- e) Crédit de colonnes de transport pour blessés et malades;
- f) Recherches d'endroits favorables pour recevoir des lazarets;
- g) Crédit d'un fonds national en faveur des invalides.

Le 10 mai suivant, une séance fut convoquée avec les membres du comité de la Société de secours aux militaires suisses. Ce dernier comité fusionna avec la Société de la Croix-Rouge, et déclara dissoute son ancienne association. La Direction de la Société centrale fut alors nommée; elle se composa comme suit:

Président honoraire: le conseiller fédéral Schenk; le pasteur Kempin, président; membres: Aeby (Berne), Göldlin (Fluelen), Guillaume (Neuchâtel), Kiefer (Zurich), Kummer (Aarwangen), Möckly (Berne), Wernly (Aarau), Ziegler (Berne).

Pendant huit ans (en 1883 à Lucerne, 84 à Berne, 86 à Aarau, 88 à Bâle, 89 à Fribourg et 91 à Zurich) la Société eut ses réunions et prospéra normalement; l'année 1886 vit une révision partielle des statuts.

Avant de nous occuper du développement ultérieur de cette société, il convient de rappeler la fondation de l'Alliance des samaritains suisses. C'est à l'initiative du sergent-major Möckly (mort le 22 avril 1905) que nous devons la création de cette association. C'est Möckly qui fonda la première société militaire sanitaire et qui donna l'idée d'une alliance entre les différentes sociétés militaires poursuivant le même but.

Les statuts de la Société sanitaire militaire bernoise contenaient déjà au nombre des tâches de la société «les premiers secours en cas d'accidents», soit le fondement de la vie samaritaine en Suisse, telle qu'elle nous est parvenue d'Angleterre.

Le premier cours de samaritains date du printemps 1884, et fut donné à Berne, à la Länggasse, par le Dr Robert Vogt avec l'aide du sergent-major Möckly. Le médecin en chef de l'armée, alors le colonel Ziegler, fut convié à l'examen final. Ce cours, ainsi que celui qui le suivit de près et qui fut également donné à Berne, reçut une allocation de fr. 100 de la Société centrale de la Croix-Rouge; pour les cours subséquents il ne fut plus possible d'accorder de subvention. Les sociétés de samaritains issues et composées des participants de ces cours durent se subvenir à elles-mêmes, et ce fait contribua à leur prospérité, car sous le patronage de la Croix-Rouge suisse, telle qu'elle était organisée dans ce temps-là, l'Alliance des samaritains n'aurait guère pu arriver à un développement que seule sa complète autonomie lui permit d'atteindre.

L'activité déployée par les samaritains d'alors ne profita pas seulement à leurs sociétés, mais favorisa certainement aussi la propagande en faveur de la Croix-Rouge en Suisse, ainsi que son développement.

Il n'est pas douteux en effet que tant dans les introductions aux cours de samaritains qu'au moment des examens qui clôturaient ces cours, les explications données aux participants, et qui visaient plus spécialement la tâche qui incomberait aux samaritains en cas de guerre, ont largement contribué à populariser dans notre pays les connaissances encore rudimentaires qu'on avait de la Croix-Rouge. Nous ne croyons pas préjuger de l'action des sociétés militaires sanitaires en affirmant ici leur influence prépondérante sur la création de la Société centrale de la Croix-Rouge et sur sa prospérité actuelle.

Mais revenons au développement et à l'histoire de la Croix-Rouge suisse. Nous constatons que l'activité principale de ses premières années fut consacrée au recrutement de nouveaux adhérents et à l'augmentation de son fonds capital.

Mais bientôt l'on vit que l'intérêt porté à la Croix-Rouge avait besoin d'être stimulé par des actes, et l'on s'occupa de se procurer du matériel sanitaire en vue de la guerre. Une assemblée de délégués tenue à Olten, en 1890, nomma une «Commission du matériel» dont firent partie les professeurs Krönlein, Roux et Socin, le Dr Ziegler, médecin en chef de l'armée, et le Dr Vogt de Berne.

Cette commission présenta l'année suivante un programme d'action ainsi qu'une liste du matériel à acquérir, liste qui devait servir de type aux achats à faire.

Une autre innovation fut proposée en 1893 dans le sens d'une répartition du travail au sein de la Direction de la Croix-Rouge. Les membres de la Direction représenteront dès lors plusieurs départements: celui de la direction générale des affaires, celui de l'instruction, le département du matériel et celui des finances.

Cette division en différents dicastères donna une impulsion nouvelle à l'activité

de la société: le département de l'instruction fit donner dans différents hôpitaux des cours de garde-malades d'une durée de 2 à 3 mois et fit bénéficier les participants de ces cours d'une subvention allouée à la seule condition qu'en cas de guerre ces garde-malades se mettraient au service de la Croix-Rouge. Ces cours qui étaient sans doute insuffisants tant au point de vue de leur durée qu'à celui des connaissances qui y étaient acquises, doivent être considérés comme les précurseurs de l'Ecole de garde-malades de la Croix-Rouge qui rend aujourd'hui tant de services à notre pays.

Le département de l'instruction s'occupa aussi d'allouer des subventions aux cours de samaritains et aux cours de moniteurs-samaritains, ainsi que d'acheter le matériel d'instruction indispensable à ces cours.

Pendant ce temps l'extension de l'œuvre de la Croix-Rouge faisait en Suisse des progrès réjouissants: de tous côtés se formaient des sections cantonales ou locales; l'Alliance suisse des samaritains, la Société militaire sanitaire et la Société d'utilité publique des femmes suisses entrèrent dans le giron de la Croix-Rouge sur la base de conventions spéciales.

La publication du journal « *Unter dem Roten Kreuz* » qui parut dès 1893, et qui s'intitula plus tard « *Das Rote Kreuz* », sous la rédaction du Dr Mürset, contribua pour sa part à populariser les idées de secourisme de la Croix-Rouge. Ce journal qui fut à l'origine la propriété du rédacteur, passa dans la suite aux mains de la Croix-Rouge, de la Société militaire et de l'Alliance des samaritains; ce n'est que tout dernièrement qu'il est entré en possession exclusive du Comité central de la Croix-Rouge suisse.

A mesure que la Société qui s'attirait la sympathie de tous par le travail productif de ses diverses entreprises, gran-

dissait, la nécessité d'un Bureau central, comme trait d'union entre les nombreuses organisations de la Croix-Rouge, se faisait sentir davantage. Après de longs pourparlers entre la Confédération, d'une part, et la Croix-Rouge, la Société militaire sanitaire et l'Alliance des samaritains, d'autre part, la création d'un secrétariat central des secours volontaires fut décidé en 1898, et fondé grâce à une subvention de la Confédération.

Les conséquences heureuses de cette nouvelle institution se sont vite fait sentir dans toutes les sphères de l'activité des secours volontaires. Mais ce poste transitoire a subi une modification dès le début de l'année 1906 dans ce sens qu'aujourd'hui il s'agit d'un Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse, auquel la Confédération assure une subvention annuelle de fr. 7,500.

Parmi les travaux amenés à bon port par le secrétariat central avec l'aide du département de l'instruction, il faut citer l'Ecole de garde-malades de la Croix-Rouge, à Berne, qui a déjà formé plus de 60 sœurs dans les cinq premières années de son existence.

L'extension prise peu à peu par les Sociétés de secours aux blessés, amena les Chambres fédérales à voter une subvention annuelle de fr. 25,000 (arrêté du 25 juin 1903) à la Société centrale de la Croix-Rouge comme représentant de toutes les sociétés de secourisme national. En outre la Confédération fait bénéficier les Ecoles de garde-malades d'une subvention de fr. 20,000 par an, en vue de la formation d'un personnel qui devra — en cas de guerre — être mis à la disposition du Conseil fédéral.

Ces allocations ont été versées pour les années 1904 et 1905, et ont permis à la Croix-Rouge suisse d'accomplir des tâches

qu'elle n'eût pu entreprendre de son propre chef avant longtemps.

A côté des écoles de garde-malades, il s'agissait spécialement de la création des colonnes de secours auxiliaires; grâce au concours des instructeurs de la troupe sanitaire, des cours pour la formation et le perfectionnement de ces colonnes de transport ont pu être donnés à Bâle en 1904 et en 1905, et promettent un développement graduel de ce nouveau rouage sanitaire.

Au point de vue de son organisation, la Croix-Rouge suisse a subi plusieurs modifications importantes pendant les dernières années; elle est ainsi à même aujourd'hui de répondre aux exigences qui lui seraient demandées en temps de guerre. La Direction a divisé la tâche qui lui incombe en une Direction générale des affaires, une Commission des transports, une Commission des hôpitaux, une commission qui s'occupe de réunir le matériel nécessaire et de le magasiner, enfin une Commission de mobilisation.

Cette organisation nouvelle répond aux besoins actuels et donne toutes les garanties d'un développement progressif normal de la Croix-Rouge suisse. Avec le concours des sociétés sœurs (sections de la Société militaire sanitaire, Alliance des

samaritains, Société d'utilité publique des femmes suisses), il lui sera aisément de remplir sa tâche en vue de la guerre, et facile de s'occuper de toutes les questions qui doivent l'intéresser en temps de paix (soins aux malades, premiers secours en cas d'accidents, quêtes et distributions en temps de calamités nationales).

C'est ainsi qu'après 25 ans d'existence la Croix-Rouge suisse, quoique ne pouvant pas encore se dire prête en tous points en ce qui concerne son activité au cas où une guerre viendrait à se déclarer, nous offre cependant, — après un long travail de préparation, — toutes les garanties désirables d'une aide efficace aux troupes sanitaires suisses en campagne, et d'une activité bienfaisante en temps de paix.

Nous souhaitons que toutes les personnes qui s'occupent du perfectionnement de la Croix-Rouge et des services auxiliaires des secours aux blessés, puissent faire progresser leur noble tâche; c'est ainsi que la Croix-Rouge s'attirera de plus en plus les sympathies et conservera l'appui financier de nos autorités et de tout le peuple suisse.

Berne, en décembre 1905.

Dr MÜRSET,
médecin en chef de l'armée fédérale.

Le lit-caisse de la Croix-Rouge

Dans le but de faciliter l'organisation et de vulgariser en Suisse les cours de soins aux malades, la Direction de la Croix-Rouge a fait construire un modèle de lit rustique pour servir de démonstration aux leçons de garde-malades.

La caisse, telle qu'elle est représentée dans la fig. 1 à l'état fermé, forme elle-même le cadre d'un lit de dimensions

moyennes; son contenu se compose essentiellement des objets suivants:

- 1 matelas, en trois parties interchangeables,
- 1 petit matelas de tête (trois-coins),
- 3 draps de lit,
- 2 chemises, dont l'une ordinaire, l'autre fendue dans le dos,
- 1 arceau de lit, en fer,
- 3 coussins en balle de millet (forme sac),